

CIRCULAIRE CPDP 2021

LE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION PÉTROLIÈRE FRANÇAISE ET COMMUNAUTAIRE



N° 11769 | Jeudi 26 août 2021

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2021

Note d'information de la DGDDI du 26 juillet 2021

> Une note du 26 juillet 2021 de la direction générale des douanes revient sur la disposition de l'article 7 de la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 (publiée au Journal officiel du 20 juillet 2021), qui fixe au 1^{er} janvier 2023 la suppression du tarif réduit de TICPE applicable au gazole non routier (GNR)⁽¹⁾.

> Figurent ci-après la note d'information des douanes du 26 juillet 2021 et l'article 7 de la loi de finances rectificative pour 2021.

⁽¹⁾ Note aux adhérents [N° 1/2021 du 16 juillet 2021](#).

>>>